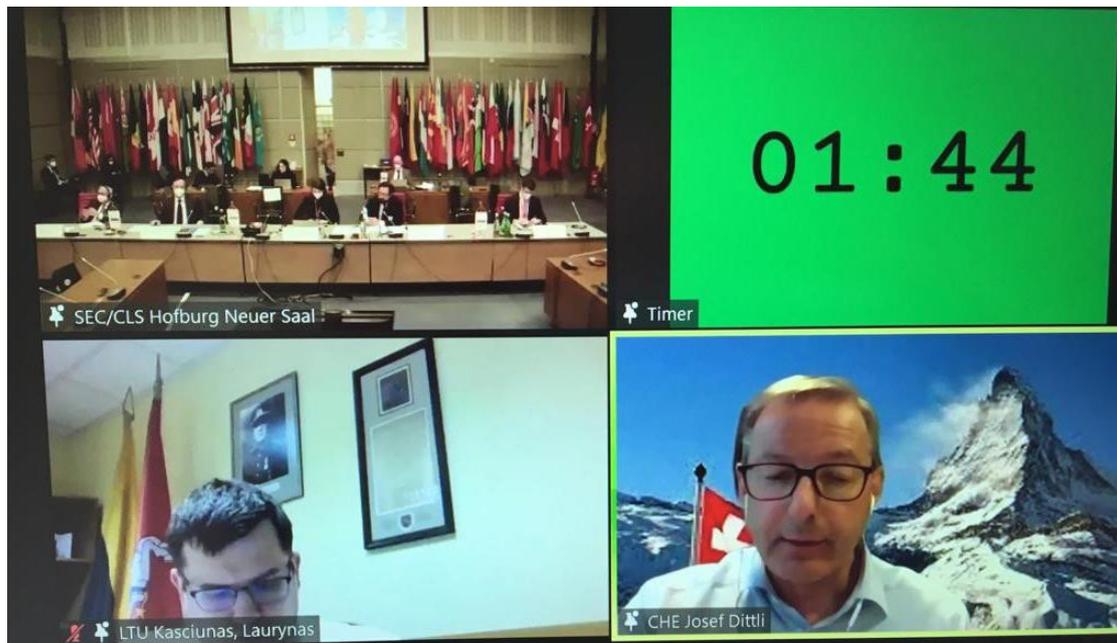


SESSION ANNUELLE DE L'AP OSCE

La délégation suisse appelle à une meilleure protection contre la violence

Les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP OSCE) se réunissent à l'occasion de leur session annuelle. La délégation suisse a l'intention d'intervenir dans les débats sur deux thématiques : la lutte contre la violence domestique et le renforcement du contrôle démocratique des forces armées et de sécurité.



On estime que dans le monde, une femme sur trois est victime de violences physiques ou sexuelles. Les agresseurs viennent souvent de l'entourage proche des victimes. Pour lutter contre la violence domestique, la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#), dite « Convention d'Istanbul », a été adoptée 2011. En la matière, il s'agit du premier instrument multilatéral juridiquement contraignant, en vigueur sur le continent européen.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, la violence domestique s'est accrue à un rythme alarmant, au point qu'[ONU Femmes](#) évoque une « pandémie fantôme ». Bien qu'ayant ratifié la Convention d'Istanbul, la Turquie, également membre de l'AP OSCE, a dénoncé le traité multilatéral en mars 2021. Le 30 juin 2021, [la conseillère nationale Claudia Friedl](#) et [le conseiller aux États Daniel Fässler](#) ont attiré l'attention des membres de la commission de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires de l'Assemblée sur ces évolutions inquiétantes : « il nous appartient, en tant que parlementaires des pays participants de l'OSCE, de tout faire pour préserver – si ce n'est renforcer – les efforts considérables qui ont été déployés jusqu'à présent pour lutter contre le fléau qu'est la violence domestique », précise Claudia Friedl.

CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES FORCES DE SÉCURITÉ

Pour sa part, le 2 juillet 2021, [Josef Dittli, membre du Conseil des États et président de la délégation](#), abordera le [Code de conduite de l'OSCE](#) sur les aspects politico-militaires de la sécurité lors de la réunion de la commission des affaires politiques et de la sécurité de l'Assemblée. En promouvant un contrôle démocratique des forces de sécurité, ce code de

conduite vise à garantir que celles-ci respectent le droit international tant dans le cadre de conflits armés interétatiques que dans le cadre du maintien de l'ordre à l'intérieur des frontières nationales.

En collaboration avec l'OSCE, la Suisse a d'ailleurs l'intention de charger le [Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité](#) (DCAF) de réaliser une étude sur les modalités de déploiements des forces armées et de sécurité dans la zone OSCE dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Cette étude évaluera notamment la manière dont les forces de sécurité se sont conformées aux principes du code de conduite et au droit international dans le cadre de leurs missions visant à assurer le respect, par la population, des mesures sanitaires : « un contrôle inclusif et démocratique du secteur de la sécurité est essentiel pour renforcer la stabilité des États et de la zone OSCE, en particulier dans le cadre d'une crise telle que celle de la pandémie de Covid-19 », relève Josef Dittli.

PAS PLUS DE TROIS MINUTES

Les membres de la délégation décident individuellement des sujets sur lesquels ils souhaitent intervenir. Sur des thèmes d'intérêt national, les parlementaires peuvent également faire valoir les positions de la Suisse, lesquelles leur sont précisées par le [Département fédéral des affaires étrangères](#) (DFAE) ou le [Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports](#) (DDPS). Peu d'exigences formelles sous-tendent une intervention orale. Toutefois, le temps de parole ne doit pas dépasser trois minutes et les parlementaires suisses sont de plus encouragés à s'exprimer dans l'une des langues officielles du pays.

Hors contexte de pandémie, plus de 300 parlementaires se réunissent dans l'un des pays de la zone OSCE. Cette année, en raison de la crise sanitaire, la plupart des réunions se déroulent par vidéoconférence. Seuls quelques députés se rendront à Vienne, dont le président de la délégation suisse, le conseiller aux États Josef Dittli.

Grâce à des initiatives comme celles de Claudia Friedl, Daniel Fässler et Josef Dittli, les autres parlements devraient être sensibilisés aux priorités de la Suisse. Inversement, les membres de la délégation suisse pourront prendre connaissance des points de vue de leurs homologues.

DEUX CANDIDATES EN LICE POUR LA PRÉSIDENTENCE

Cette semaine, à Vienne et à distance, les membres de l'Assemblée se prononceront sur la succession de Lord Peter Bowness (Royaume-Uni) à la présidence de l'Assemblée. Deux candidates sont en lice : la Norvégienne [Kari Henriksen](#) et la Suédoise [Margareta Cederfelt](#). La future titulaire du poste jouera un rôle décisif dans l'orientation politique et organisationnelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Afin de permettre la mise en place d'un système de vote à distance adapté au contexte sanitaire, l'Assemblée a dû modifier ses règles de procédure.